



REGLEMENT DE LA COUPE U15F

Validé par le Comité Directeur du 13 octobre 2023

ARTICLE 1 – Programme Coupe DMF U15F

Tour intermédiaire pour arriver à 8 équipes qualifiées.
¼ Finale, ½ Finale puis Finale Coupe DMF U15F (2 équipes)

ARTICLE 3 – Participation des joueuses :

Les joueuses participant à cette épreuve devront être licenciées et qualifiées dans les délais.

ARTICLE 4 – Répartition des équipes :

Peuvent participer toutes les équipes engagées avant le tirage au sort et encore en compétition.

ARTICLE 5 – Déroulement du plateau :

Selon les directives fédérales, la formule « jour de coupe » sera mise en application dès le 1^{er} tour. Une série de 4 tirs au but est effectuée puis mort subite.
Nombre/durée de matchs : Match à confrontation directe de 2 x 40 minutes

ARTICLE 6 – Arbitrage :

Si pas d'arbitre désigné, l'arbitrage sera désigné en application de l'article 43 Règlements Particuliers de la LGEF.

ARTICLE 7 – Convocation/Horaires des matchs :

Les équipes sont convoquées 1 heure avant le coup d'envoi. Début des matchs à 15h00.

ARTICLE 8 – Réserves, réclamations et appel

Les réserves, réclamations, appel et toutes communications devront pour suivre leur cours, être formulées dans les conditions prévues à l'Article 9 des Règlements Particuliers de la Ligue et être adressées au secrétariat du District Marne de Football - BP 42 - 51 202 EPERNAY Cedex.

Les réserves ou réclamations seront étudiées par la commission compétente et ses décisions seront susceptible d'appel.

Les Appels seront adressés à la Commission supérieure d'Appel Départementale sportive du District dans les conditions de délai, forme et droits fixés par les R.G. de la F.F.F. et les R.P. de la Ligue et du District de la Marne.

Le délai d'appel est réduit à 2 jours à compter du lendemain de la notification de la décision.

La commission d'appel configuration sportive Départementale juge en 2^{ème} instance et en dernier ressort.